



INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
COMISIÓN OCEANOGRÁFICA INTERGUBERNAMENTAL
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННАЯ ОКЕАНОГРАФИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ

اللجنة الدولية الحكومية لعلوم المحيطات
政府间海洋学委员会

UNESCO – 7 Place de Fontenoy - 75352 Paris Cedex 07 SP, France
<http://ioc.unesco.org> - contact phone: +33 (0)1 45 68 03 18
E-mail: ioc.secretariat@unesco.org

Lettre circulaire de la COI n° 3001
(Disponible en anglais et français)

IOC/VR/PP/JD/kdl
3 juillet 2024

Aux : Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI (Etats membres de la COI)
Président et vice-présidents de la COI et des principaux organes subsidiaires (scientifiques, techniques et régionaux)

C.c. : Délégations permanentes/missions d'observation auprès de l'UNESCO, et Commissions nationales pour l'UNESCO des Etats membres de la COI

Objet : Nominatation d'experts pour le groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités (suivi de la décision EC-57/4.6 de la COI)

Lors de sa 29e session en 2017, l'Assemblée de la COI a créé le Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités (décision IOC-XXIX/10.1), principalement pour aider les programmes globaux et régionaux à mettre en œuvre des évaluations des besoins en matière de développement des capacités, à élaborer des plans de travail connexes, à mobiliser des ressources et à fournir des conseils sur les méthodes et les outils pertinents pour assurer le développement des capacités. Par la décision A-32/Dec.4.3 de la COI, l'Assemblée a ensuite décidé à sa 32e session d'adopter la [Stratégie de la COI pour le développement des capacités 2023-2030](#).

Dans la décision EC-57/4.6 ci-jointe, le Conseil exécutif de la COI a chargé en juin dernier le Groupe d'experts de la COI sur le renforcement des capacités (GE-CD) des tâches suivantes :

- (i) aider les programmes mondiaux et régionaux à mettre en œuvre de manière cohérente les évaluations des besoins en matière de développement des capacités ;
- (ii) aider les programmes mondiaux et régionaux à élaborer des plans de travail pour le développement des capacités qui soient adaptés aux programmes et aux régions, sur la base de la Stratégie de développement des capacités de la COI et des évaluations des besoins correspondantes, en s'appuyant sur les activités en cours et en utilisant les établissements de formation et d'éducation existants ;
- (iii) élaborer un plan de mise en œuvre pour la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) en vigueur, afin de le soumettre à l'Assemblée de la COI, à sa 33e session, en juin 2025 ;

Chairperson

Yutaka MICHIDA, Prof.
Special Presidential Envoy
for UN Ocean Decade
The University of Tokyo (Atmosphere
and Ocean Research Institute)
Kashiwanoha 5-1-5
2778564 Kashiwa
JAPAN

Executive Secretary

Mr Vidar HELGESEN
Intergovernmental Oceanographic
Commission — UNESCO
7 Place de Fontenoy
75352 Paris Cedex 07 SP
FRANCE

Vice-Chairpersons

Dr Marie-Alexandrine SICRE
Directrice de Recherche
Centre national de la recherche scientifique
(CNRS)
3 rue Michel Ange
75016 Paris
FRANCE

Dr Nikolay VALCHEV
Director
Institute of Oceanology
Bulgarian Academy of Sciences
40 Parvi May Str.
9000 Varna
BULGARIA

Mr Juan Camilo FORERO HAUZEUR
Executive Secretary
Colombian Ocean Commission (COO)
Avenida Ciudad de Cali No. 51 – 66
Edificio WBC, Oficina 306
111071 Bogotá, D.C.
COLOMBIA

Dr Srinivasa Kumar TUMMALA
Director
Indian National Centre for Ocean
Information Services (INCOIS)
Pragathi Nagar (BO), Nizampet (SO)
Hyderabad 500090
INDIA

Prof. Amr Zakaria HAMOUDA
President
National Institute of
Oceanography and Fisheries
(NIOF)
Qaitbay, Al-Anfoshi
Alexandria
EGYPT

- (iv) fournir des conseils aux programmes mondiaux et régionaux quant à la mise en œuvre de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) et aux méthodes et outils pertinents pour améliorer la qualité et l'impact des efforts de développement des capacités ;
 - (v) conseiller le Secrétariat de la COI quant à la conception et à la mise en œuvre de l'enquête biennale sur le développement des capacités en étroite collaboration avec les régions, en prévoyant éventuellement un suivi/des indicateurs de l'impact de la mise en œuvre des activités dans ce domaine, tout en tenant compte d'autres méthodes comme les examens régionaux, les conférences scientifiques, etc. ;
6. assurer la coordination des travaux du Groupe d'experts et de ses équipes spéciales avec les volets relatifs au *Rapport mondial sur les sciences océaniques* et au développement des capacités de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, notamment le dispositif de développement des capacités et le Groupe de travail 9 du processus Vision 2030 ;
- (vi) guider la poursuite du développement et de la promotion du centre de développement des capacités liées à l'océan Ocean CD-Hub en soulignant les liens des activités de développement des capacités et les perspectives de collaboration entre les usagers et les prestataires, ainsi qu'entre d'autres organisations mondiales, régionales et nationales ;
 - (vii) donner des orientations aux États membres en ce qui concerne la promotion de la visibilité et de la portée de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) afin de les aider à planifier et à mettre en œuvre leurs efforts en matière de développement des capacités ;
 - (viii) rendre compte des résultats obtenus à l'Assemblée, à sa 33^e session.

Par la présente lettre, j'invite les États membres de la COI et les présidents des programmes et des organes subsidiaires régionaux de la COI à désigner des experts compétents pour faire partie du groupe susmentionné. J'apprécierais de recevoir des candidatures au plus tard le 31 juillet 2024, accompagnées d'un CV et d'une brève biographie mettant en évidence l'expertise et l'expérience pertinentes en matière de développement des capacités. Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique à M. Peter Pissierssens (p.pissierssens@unesco.org) avec copie à Mme Johanna Diwa-Acallar (jp.diwa@unesco.org).

Les experts nationaux sont censés recevoir le soutien de leurs autorités et instituts nationaux pour couvrir leurs dépenses liées à la participation aux réunions du groupe, de préférence en personne.

Dans l'attente de votre réponse rapide et de votre participation à ce processus, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[signature]

Vidar Helgesen
Secrétaire exécutif

Pièce jointe : Décision EC-57/4.6 de la COI (28 juin 2024)

Décision EC-57/4.6 de la COI

Mise en œuvre de la stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document IOC/EC-57/4.6.Doc(1) et le rapport IOC/GE-CD-V/3,

Reconnaissant l'importance du développement des capacités, l'une des six fonctions de la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029), qui permet à tous les États membres de jouer un rôle dans la recherche et les services océaniques qui sont vitaux pour le développement durable et le bien-être humain sur la planète, ainsi que de bénéficier de cette recherche et de ces services,

Rappelant l'adoption de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) en vertu de la décision A-32/4.3,

Ayant à l'esprit le rôle du Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités, qui informe le Secrétariat et, le cas échéant, l'aide à mettre en œuvre les initiatives de la COI en matière de développement des capacités,

Décide de reconduire le Groupe d'experts sur le développement des capacités dans son rôle et de réviser son mandat tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision ;

Annexe à la décision EC-57/4.6

Mandat

Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités

Le Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités se compose d'experts désignés par les États membres de la COI à l'issue d'un appel à candidatures par le biais d'une lettre circulaire détaillant la composition du Groupe.

Le Groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités est chargé des tâches suivantes :

1. aider les programmes mondiaux et régionaux à mettre en œuvre de manière cohérente les évaluations des besoins en matière de développement des capacités ;
2. aider les programmes mondiaux et régionaux à élaborer des plans de travail pour le développement des capacités qui soient adaptés aux programmes et aux régions, sur la base de la Stratégie de développement des capacités de la COI et des évaluations des besoins correspondantes, en s'appuyant sur les activités en cours et en utilisant les établissements de formation et d'éducation existants ;
3. élaborer un plan de mise en œuvre pour la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) en vigueur, afin de le soumettre à l'Assemblée de la COI, à sa 33^e session, en juin 2025 ;
4. fournir des conseils aux programmes mondiaux et régionaux quant à la mise en œuvre de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) et aux méthodes et outils pertinents pour améliorer la qualité et l'impact des efforts de développement des capacités ;

5. conseiller le Secrétariat de la COI quant à la conception et à la mise en œuvre de l'enquête biennale sur le développement des capacités en étroite collaboration avec les régions, en prévoyant éventuellement un suivi/des indicateurs de l'impact de la mise en œuvre des activités dans ce domaine, tout en tenant compte d'autres méthodes comme les examens régionaux, les conférences scientifiques, etc. ;
6. assurer la coordination des travaux du Groupe d'experts et de ses équipes spéciales avec les volets relatifs au Rapport mondial sur les sciences océaniques et au développement des capacités de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, notamment le dispositif de développement des capacités et le Groupe de travail 9 du processus Vision 2030 ;
7. guider la poursuite du développement et de la promotion du centre de développement des capacités liées à l'océan Ocean CD-Hub en soulignant les liens des activités de développement des capacités et les perspectives de collaboration entre les usagers et les prestataires, ainsi qu'entre d'autres organisations mondiales, régionales et nationales ;
8. donner des orientations aux États membres en ce qui concerne la promotion de la visibilité et de la portée de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) afin de les aider à planifier et à mettre en œuvre leurs efforts en matière de développement des capacités ;
9. rendre compte des résultats obtenus à l'Assemblée, à sa 33^e session.